

Secrétariat

Stéphanie Réhault

Tel : 02 62 94 72 42

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

COMPTE-RENDU (PROJET)

Séance plénière du 28 octobre 2021

Lieu : Hôtel de la Région

1 – INTRODUCTION ET ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

M. Gilles HUBERT (Président) salue les nouveaux membres et participants :

- pour le TCO, M. Michel Clémente
- pour le secrétariat du comité, Mme Stéphanie Réhault.

Le président modifie l'ordre de présentation des points inscrits à l'ordre du jour : l'affaire n°2 dédiée à l'élection d'un membre du collège des collectivités au CA de l'office de l'eau est décalée en attente de l'arrivée de M. Clémente, élu du TCO.

Le président introduit les divers sujets, notamment la validation du programme pluriannuel d'intervention du bassin 2022-2027 de l'office de l'eau qui constitue un engagement fort sur plusieurs années ou encore les sujets traitant de la biodiversité qui est un élément majeur dans la prise de décision.

2 – BILAN A MI-PAROURS DU PLAN OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LES INVASIVES (AVIS-VOTE)

Mme Isabelle BRACCO (DEAL) présente le diaporama sur ce sujet.

Le plan opérationnel de lutte contre les invasives a pour but de préserver la biodiversité. Ce plan d'actions collectif comporte près de 53 actions et se déroule sur 4 ans (2019-2022).

Des points d'attention ont été relevés dès 2019 : nombre important d'actions, absence d'action pour la lutte biologique, indicateurs à faire évoluer.

A mi-parcours (fin 2020), le niveau d'avancement est plutôt positif : près de 90 % des actions ont été notées et évaluées. Le reste des actions sont en retard ou peinent à démarrer. Des leviers ont été identifiés comme une précision dans les indicateurs-cible : le partage d'informations, l'amélioration de la coordination...

M. Gilles HUBERT salue le travail fourni et l'investissement de tous. Il souligne l'immense tâche à couvrir et la nécessité absolue de la coordination de la gouvernance. Il insiste sur la sensibilisation de tous les partenaires à l'importance de ce sujet.



M. Jean-Paul MAUGARD (fédération de pêche) interroge sur la manière dont est traité le sujet de la restauration des milieux aquatiques, à l'instar de la rivière des Remparts. C'est une technique particulière à mettre en œuvre à La Réunion.

Mme Bracco confirme que le POLI actuel n'aborde pas la question de la réhabilitation des cours d'eau. La priorité de ce POLI a porté sur la gestion de l'arrivée de nouvelles espèces dans les cours d'eau afin de limiter les espèces envahissantes et leur prolifération.

M. Maugard insiste en précisant que la restauration n'intervient que quand il y a eu un impact. Or des travaux de prévention sont requis, notamment sur la rivière des Remparts. Il confirme le niveau de technicité et de spécificité technique nécessaires.

Mme Bracco regrette le manque de compétences en génie écologique sur le territoire, mais elle précise que ces actions seront mises au cœur des priorités pour 2022.

M. Philippe GRAMMONT (DEAL) indique que la question de M. Maugard doit être traitée dans le cadre spécifique de chaque projet et M. Maugard rejoint cette analyse.

M. Emmanuel BRAUN (DEAL) ajoute que le contrôle aux frontières a pris du retard. Mme Bracco complète ces propos : les actions réalisées se basent sur le nouveau cadre réglementaire (arrêté ministériel) et le contrôle se déroule au niveau du fret. La formation des douaniers reste à organiser. Le nouvel arrêté ministériel sur la faune ne pourra qu'améliorer les contrôles.

Mme Bernadette ARDON (vice présidente) signale que les douanes du Grand Port Maritime ont financé un grand scanner qui pourra visualiser l'arrivée des espèces envahissantes.

M. Grammont salue ce travail collectif et cette importante animation. Le travail de sensibilisation et de communication est à inscrire dans le temps.

M. Hubert complète en soulignant la réelle prise de conscience de tous.

Le CEB salue le travail effectué par les acteurs impliqués dans le POLI, souligne l'importance et l'ampleur du sujet pour la biodiversité réunionnaise et exprime des attentes sur les points suivants :

- la coordination de la gouvernance en lien avec le CEB (sensibilisation et investissement des partenaires)
- le développement des compétences en génie écologique
- l'attention portée aux contrôles des espèces exotiques envahissantes lors de leur entrée sur le territoire

3 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Une intervention est attribuée à M. Bruno ROBERT en page 3 du projet de compte-rendu. Or cette personne n'était pas présente le 16 septembre. Ces propos sont donc retirés du compte-rendu. Cette remarque est prise en compte.

Avec la prise en compte de cette correction, le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

4 – ELECTION AU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'EAU



Comme M. Gilles Hubert n'est plus le représentant du TCO au sein du CEB, il n'est donc plus membre du Conseil d'Administration de l'Office de l'eau au titre de représentant des collectivités locales. Il convient de le remplacer au sein de cette instance.

M. Gilles HUBERT propose la candidature de M. Michel CLEMENTE.

M. Clément est élu représentant des collectivités locales au conseil administration de l'Office de l'Eau, à l'unanimité des présents ayant le pouvoir de voter.

5 – VALIDATION DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION DU BASSIN 2022-2027

M. Gilbert SAM YIN YANG (Office de l'Eau) présente le diaporama sur ce sujet.

Le programme pluriannuel d'intervention du bassin constitue la programmation des actions et des travaux du bassin Réunion que le Comité de l'eau et de la biodiversité a confiée à l'Office de l'eau Réunion : il permet à l'Office de l'eau d'assurer ses missions statutaires. Son élaboration suit les orientations fondamentales du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ainsi que celles des programmes opérationnels des aménageurs œuvrant dans le domaine de l'eau à La Réunion.

Les aides financières pour le cycle 2016-2021 étaient budgétisées à 42,5 M€. Ce cycle 2022-2027 propose une augmentation portant ce montant à 45 M€. Suite aux reports des années précédentes, le cycle 2016-2021 s'est achevé sur un montant de 50,7 M€ dédié aux aides financières.

Le cycle 2016-2021 permet un report de 5M € reportés sur le cycle 2022-2027.

La base des recettes (abonnés, consommations) apparaît plutôt stable.

M. Stéphane BABONNEAU (CIVIS) intervient sur ces aides financières : à ce jour, les pré-études de rénovation et d'extension de la station d'épuration des eaux usées de Pierrefonds ont estimé des travaux entre 50 et 70 M€. Le chiffre des besoins remonté par la CIVIS à l'Office de l'eau n'avait probablement pas pris en compte ce projet. M. Babonneau indique que la CIVIS sollicitera une réunion spécifique avec le guichet unique FEDER pour le financement de cette station d'épuration.

M. Sam Yin Yang précise que ces montants ont bien été pris en compte dans les attentes et intégrés dans l'analyse de l'office de l'eau.

M. Jean-Lambert JOIN (personnalité qualifiée) demande des précisions sur la thématique « appropriation des enjeux de l'eau » évaluée à 21 M€.

M. Sam Yin Yang répond que la terminologie « appropriation » est générique. Celle-ci comprend les thèmes de la gouvernance, la communication, la sensibilisation, la conscientisation pour que chacun prenne la part et la mesure de la gestion globale de l'eau. Cela inclut les divers membres du service, même la direction.

M. Claude CLERGUE (Ecologie Réunion) souhaite des précisions sur les méthodologies utilisées pour conscientiser, notamment les citoyens.

M. Sam Yin Yang signifie que c'est une vaste question qui repose sur divers outils de communication :

- le site eaureunion.fr : l'office de l'eau gère le site reunion.eaurance.fr qui est le système d'information sur l'eau (SIE) ou encore l'open data français de l'eau pour la Réunion.

- l'école H2O : ecoleh2o.eaureunion.fr

- les publications périodiques appelées « Chroniques de l'eau », par exemple, une analyse de la tarification de l'eau est réalisée chaque année.
- l'équipe d'animateurs médiateurs : ils se rendent aux rencontres et événementiels (ex. Fête de la pêche, salon de la maison, etc) et dans les écoles.

M. Hubert insiste sur une volonté affichée de vulgariser le discours pour les 850 000 habitants de La Réunion sur les enjeux de l'eau. La stratégie actuelle n'est pas figée ; elle peut évoluer.

Les enjeux de l'eau et de la biodiversité sont vitales. Il n'y a pas de « petites actions » : tous les 850 000 réunionnais ont un rôle à jouer dans cet enjeu global. L'objectif à rechercher est d'obtenir l'adhésion de la population notamment dans leurs gestes du quotidien ; sinon le défi ne sera pas atteint.

M. Maugard s'interroge sur les raisons de la « baisse » de la ligne « rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques ».

M. Hubert intervient en précisant que les chiffres présentés sur cette maquette peuvent évoluer.

M. Sam Yin Yang indique qu'en plus des 45 M€ d'aides financières, les actions de l'Office de l'eau comprennent également la masse salariale pour un montant de 32,5 M€.

M. Braun demande que la préservation et la restauration des milieux aquatiques apparaisse plus explicitement en termes d'objectifs. Cela répond à une attente des personnes consultées et du monde de la biodiversité. Il souligne le manque de conscientisation sur la restauration des milieux aquatiques par les élus.

M. Grammont insiste sur les problématiques de mauvais état des masses d'eau et de continuités écologiques. Il souhaite que le cap de cette prise en considération soit franchi pour le cycle qui démarre.

M. Hubert indique qu'un séminaire sera organisé auprès de chaque EPCI en relais auprès de leurs collectivités. Il pourra mobiliser les divers élus et les citoyens de ces communes.

Mme Ardon fait remarquer (depuis plusieurs fois) que dans un comité « eau et biodiversité », la biodiversité doit occuper une place de choix. L'eau potable (etc.) est important et chacun doit en être conscient ; mais les citoyens ne savent pas que les masses d'eau sont en mauvais état, que les zones humides sont en danger et pas forcément en bon état. Le taux de financement à hauteur de 2 % pour la biodiversité apparaît insuffisant. 2000 questionnaires remplis lors de la consultation du public est un chiffre insuffisant par rapport à la population. Les petites associations ne peuvent pas faire tout ce travail de conscientisation.

M. Hubert interroge sur l'aspect financeur, à savoir qui finance. Il sera nécessaire de trouver d'autres sources de financement pour faire évoluer ce chiffre de 2 %. Il a bon espoir de voir évoluer ce chiffre de 2 % à la hausse.

M. Christian LEGER (SEOR) abonde dans le sens de Mme Ardon et de la DEAL, sur la nécessaire conscientisation des jeunes et des élus. Le faible chiffre de 2 % reflète les attentes des demandeurs et, par-delà, celles des élus. La conscientisation des élus est primordiale.

M. Hubert rappelle l'importance de l'organisation d'un séminaire à destination des élus pour faciliter l'appropriation des enjeux de l'eau à l'échelle des EPCI et de leurs communes. Le SDAGE fixe les règles « supra » de l'aménagement du territoire qui pourront impacter directement les actions publiques locales.

M. Sam Yin Yang rappelle que la construction du PPI a vu l'association des EPCI et celle des associations scientifiques et des aménageurs. L'augmentation des actions envers la biodiversité sera fonction des demandes. Ce chiffre et cette maquette sont évolutifs. M. Sam Yin Yang pose les questions suivantes :

- en quoi l'Office s'occupera de la biodiversité, notamment de la continuité écologique et du bon état des masses d'eau : Qui fait quoi ? Quelles actions ? Quels travaux ?
- quelle sera la formation et la sensibilisation des enjeux par ces aménageurs, y/c les collectivités EPCI, qui ont la compétence GEMAPI ?

M. Grammont insiste sur la diminution des aides financières et il souhaite en connaître les raisons.

M. Sam Yin Yang précise qu'en comparaison avec le cycle 2016-2021, la prévision 2022-2027 indique au contraire une hausse.

M. Clergue partage avec l'assemblée son sentiment d'interrogation sur 2 points : la démarche de formation des élus est-elle coordonnée avec les besoins du territoire ? Quelles sont les pistes de financement ?

M. Hubert indique que le Département pourrait abonder au budget de l'Office de l'eau. Ce point est en cours de débat auprès de cette collectivité.

M. Grégoire DE SAINT-ROMAIN (DEAL) indique que l'Office de l'eau est l'un des financeurs parmi d'autres, par exemple le FEDER (niveau européen) ou encore l'OFB (niveau national). La commission fiance, prévue le 9 décembre prochain permettra de partager plus largement les financements connus, pour l'eau et la biodiversité et aura également l'objectif de mieux aller chercher les financements disponibles et de mieux se coordonner.

M. Sam Yin Yang détaille par la suite le cadre d'intervention des mesures de financement et les critères de sélection. Il complète ses propos : le débat du jour doit porter sur les orientations du PPI et les critères qui peuvent être modifiés en cours de mandat. Les évolutions de recette doivent aussi être discutées en CEB.

M. Pascal HOARAU (RNNESE) insiste sur le fait qu'il est important d'inciter les EPCI à prendre en main leur compétence « milieux aquatiques ». La prévision pour le cycle 2016-2021 était de 3M € pour les travaux de restauration de la biodiversité ; or 380 k€ seulement ont été distribués réellement sur le terrain.

M. Sam Yin Yang rappelle que ce dispositif repose sur un vrai partenariat et un accompagnement par l'Office de l'eau.

M. Grammont s'interroge sur l'anticipation des actions inscrites au PPI 2022-2027 dès l'année 2021.

M. Johan LEBON (Office de l'eau) indique que les 12 dossiers déjà engagés portent sur 2 M€ de subventions.

Sur proposition de M. Hubert, cette affaire ne fera pas l'objet d'un vote mais d'un avis.

Le CEB prend acte des orientations proposées par l'Office de l'eau et exprime un avis favorable (13 abstentions) sur le programme pluriannuel d'intervention. Le CEB exprime des attentes sur les points suivants :

- la stratégie du bassin (SDAGE et retour au bon état des masses d'eau) devra être mieux portée par une attitude pro-active de l'Office de l'eau auprès des maîtres d'ouvrage ;
- la sensibilisation des élus pour l'appropriation et la déclinaison des enjeux prioritaires de qualité des masses d'eau ;
- une attention apportée à la biodiversité et à la qualité des milieux aquatiques, notamment via des modalités de financement adaptées aux petits porteurs de projet n'ayant pas la même capacité de financement que les collectivités en responsabilité dans le domaine de l'eau.

6 –PROJET D'ARRÊTÉ SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE DES BICHQUES

M. Valentin LE TELLIER (DEAL) présente le diaporama sur ce sujet.

La pêche des bichiques à La Réunion est une activité pratiquée de longue date et considérée comme traditionnelle. Elle consiste en la capture des alevins de deux espèces de cabots bouche-ronde : *Sicyopterus lagocephalus* (répartition zone indo-pacifique) et *Cotylopus acutipinnis* (endémique des Mascareignes). Les populations de ces espèces sont en nette diminution ; la dernière espèce est même considérée comme en danger d'extinction.

Afin de permettre le maintien de l'activité de pêche des bichiques et la survie des espèces concernées, de nombreuses actions ont été menées depuis 2013 par les services de l'État en lien avec leurs partenaires. Une de ces actions découle de la stratégie de préservation des espèces amphihalines, validée par le CEB en 2019 : il s'agit de l'évolution de la réglementation locale concernant la pêche des bichiques.

Au-delà de la difficulté de la mise en place d'une réglementation, qui doit répondre à 3 codes législatifs, ce projet d'arrêté préfectoral répond à 3 niveaux de régulation : a) spatio-temporel (6 mois de fermeture/an et zones de pêche autorisées ou non), b) selon la capacité de pêche (loisir / professionnelle) et c) par prise.

La stratégie de contrôle et le plan de contrôle 2022 sont en cours d'élaboration.

Au-delà des perspectives régaliennes, d'autres mesures sont citées dans la présentation, notamment l'accompagnement des pêcheurs, la lutte contre le braconnage, le suivi de l'efficacité de l'arrêté.

M. Roland TROADEC (personnalité qualifiée) est président du bureau d'études qui a contribué à la présentation actuelle, il indique qu'il ne souhaite donc pas participer au vote.

M. Hubert remercie pour ce sujet concret qui fait état des effets dévastateurs des dérives qu'on a pu constater d'année en année. Il ajoute que les pêches dites « traditionnelles » par des moustiquaires en filets en plastique n'en sont pas ; seules les vouves en coco composent la pêche traditionnelle.

M. Maugard salue cet aboutissement que la Fédération de pêche demande depuis 20 ans. Il rappelle que la préservation du canal central est essentielle afin de permettre le passage de toutes les espèces. Ainsi en préservant ce canal central pour les bichiques on préserve toutes les autres espèces. Divers observatoires des poissons existent : la société Ocea consult a installé une « bichicam » pour compter les bichiques et vérifier l'efficacité de cet arrêté. Cependant subsistent les questions du contrôle, les capacités de la BNOI, celles de la fédération des pêcheurs.

M. Clergue souscrit parfaitement à la réflexion du président sur le terme « tradition » et s'interroge sur les raisons de la suppression du canal central.

M. Maugard réaffirme que le canal central fait bien partie de cette nouvelle réglementation.

Le projet de réglementation sur la pêche des bichiques est voté favorablement à l'unanimité des présents, moins une abstention.

Le CEB émet un avis favorable au projet d'arrêté et souligne les points suivants :

- **une large concertation a été menée auprès des pêcheurs sur ce projet d'encadrement de la pêche**
- **les moyens alloués pour la mise en œuvre de la réglementation, en particulier pour les contrôles de la police de l'environnement, nécessiteront des ajustements**
- **le respect du canal libre pour la continuité écologique et la circulation de l'ensemble des espèces amphihalines est une disposition importante de l'arrêté**

7 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE RÉINTRODUCTION DE LA PERRUCHE DES MASCAREIGNES

M. Kalyan Leclerc (SEOR) présente le diaporama sur ce sujet.

La perruche verte des Mascareignes est un petit psittacidé forestier d'une taille d'environ 36 cm et d'une envergure pouvant atteindre 52 cm chez les adultes. Elle a disparu de la Réunion depuis près de 300 ans mais est encore présente à Maurice où son extinction a été évitée in extremis au début des années 1980. Sa sauvegarde à Maurice (par la Mauritian Wild Foundation) a permis à sa population de passer d'une douzaine d'individus en 1986 à près de 800 actuellement (le maximum possible compte tenu de la rareté des forêts mauriciennes). Sa réintroduction à La Réunion aurait plusieurs avantages, entre autres :

- assurer sa sauvegarde en lui donnant de nouveaux sites de développement à La Réunion et lui faire quitter le classement mondial des espèces en danger,
- utiliser ses capacités de dispersion de grosses graines pour régénérer les forêts humides de basse et moyenne altitude de La Réunion,
- développer l'écotourisme sur les zones de relâcher à La Réunion.

L'étude comporte 2 niveaux : la faisabilité socio-économique ; et la faisabilité réglementaire, technique et biologique. Le rapport d'état des lieux de fin août 2021 a identifié près de 25 financeurs possibles.

La rencontre avec les acteurs de la sphère socio-économique a établi un accueil globalement très positif de cette étude accompagné de craintes des agriculteurs pour cet oiseau frugivore et pouvant introduire un pathogène. La foire aux questions de la SEOR répond à ces interrogations ([SEOR | Conservation des espèces](#)).

La restitution finale du plan de réintroduction doit se tenir début février 2022.

Une visite de sensibilisation des élus à Maurice doit se tenir en janvier 2022.

Suite à la demande de Mme Ardon, le conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement (instance consultative de la Région) sera ajouté à cette liste d'élus.

M. Braun demande quel est le calendrier prévu pour cette mise en œuvre.

M. Leger l'évalue entre 4 et 5 ans ; en effet, 2 arrêtés ministériels sont à reprendre. Aujourd'hui la réflexion doit porter sur l'opportunité de cette réintroduction et de poser les conditions de cette réussite. Les diverses actions complémentaires à l'arrêté se feront en temps masqué et si le délai est de 5 ans, il apparaît que cela sera un succès. Il estime qu'actuellement c'est une opportunité à ne pas rater.

M. Braun se demande quelles ont été les causes de la disparition de cette perruche.

M. Léger répond que le braconnage et la consommation des oiseaux sont les principales causes de disparition de la perruche. La réintroduction se fera sur une zone particulière et elle fera l'objet d'un suivi et de mesures de surveillance particuliers. Le risque sera réel sur les 10 à 20 prochaines années. Il sera surtout en lien avec la présence de la forêt en moyenne et basse altitude.

Mme Karine Pothin (RNMR) pose la question du risque pour nos milieux qui se sont adaptés à l'absence de la perruche.

La SEOR et les associations mauriciennes sont très confiants pour cette action de réintroduction, car l'île Maurice présente une forêt indigène plus dégradée que celle de La Réunion, et La Réunion présente de plus belles strates arborées.

Mme Camille CLAIN (Département) s'interroge sur le succès d'actions de réintroduction des espèces dans le monde.

M. Léger précise que ce type d'actions de translocation présente un taux de réussite de 60 % dans le monde et ce taux grimpe à 90 % dans le cas mauricien.

M. Bruno ROBERT (Ville de Saint Benoit) s'interroge sur les critères de sélection des lieux de réintroduction et sur les impacts possibles.

La sélection du site s'est basée sur son accessibilité, la position de la volière, le niveau de précipitations (pas trop élevé) et la présence de l'écotourisme. La SEOR va prochainement demander une entrevue au maire de Saint-Benoit. Oiseau frugivore, la perruche n'aura aucune incidence sur l'agriculture.

Mme Juliette MASSON (chambre d'agriculture) s'interroge sur les garanties offertes aux agriculteurs qui n'ont pas les mêmes vergers qu'à Maurice.

M. Léger précise que ces oiseaux n'ont eu aucun impact sur les vergers à Maurice depuis 40 ans ; néanmoins, il pourrait être mis en place des mesures de compensation. Il précise que cette réintroduction porte sur un nombre d'individus restreint, une dizaine d'individus, qui est sans comparaison avec d'autres oiseaux exotiques que l'on compte en millions d'individus.

M. Hubert souhaite que la SEOR tienne informé le CEB des avancées de cette action.

Le CEB prend acte de l'avancement des études réalisées et suivra avec attention la poursuite des travaux sur la réintroduction de la perruche verte des Mascareignes.

8 – AIRES ÉDUCATIVES - MARINES ET TERRESTRES

Mme Karine POTHIN (RNMR) présente les aires marines éducatives (AME) de La Réunion.

Ce projet éco-citoyen porte sur une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire.

La Réunion présente près de 5 aires éducatives marines labellisées (ou bientôt labellisées).

Pour celle de St-Leu (en face des Maîtres Nageurs Sauveteurs), celle de Trois Bassins et celle de St-Paul (en face du restaurant Go), les enfants peuvent venir à pied depuis leur école.

L'aire marine éducative à l'Etang-Salé, qui vient de s'ouvrir, se situe au niveau du bassin pirogue.

Toutes les communes appartenant à la réserve marine ont aujourd'hui une aire marine éducative.

La Réunion était site pilote pour La France sur le site de Saint-Leu.

Les aires marines éducatives s'inscrivent dans le programme de formation du cycle 3 : CM1-CM2-6ème

L'intervention des élèves peut favoriser la sensibilisation des élus. La Réserve Marine est un fort partenaire de ces aires. Il est important de les pérenniser dans un projet global et régional et porté par tous les acteurs du territoire. Il est essentiel de se fédérer autour de ces projets de partenariats.

M. Hubert souligne le fait de tout mettre en œuvre pour pérenniser ces actions, reflets de la démocratie participative.

Répondant à une question de Mme Ardon, Mme Pothin indique que ces aires marines éducatives peuvent se développer au-delà de la réserve. Néanmoins une réflexion doit se tenir au sujet des effectifs et des capacités techniques pour démultiplier ces actions.

M. Giovanni PAYET-ROGELJA (RNNESE) présente les aires terrestres éducatives (ATE) :

Fin 2021, il en existe près de 210 en France et 3 à La Réunion dont 2 à l'Etang de St-Paul, avec les écoles Louise Siarane, et Jean-Luc Daly Eraya.

L'objectif poursuivi de ces aires est l'appropriation et la gestion d'un milieu naturel.

Un tandem école (avec un prof) et gestionnaire de milieu naturel a la charge d'encadrer les élèves et de les mettre dans cette dynamique de projet et d'éco-citoyenneté.

Une réflexion est en cours pour développer ce concept pour des classes plus jeunes, du CP au CE2.

Le dispositif se pose sur des actions du bas vers le haut. Ce sont les enfants qui se réunissent en conseil et qui vont donner des orientations et directives de gestion. Ce sont les partenaires qui concrétisent leurs demandes, notamment au vu des capacités techniques. Le but est de favoriser la connexion de l'école avec la nature.

Les périmètres des aires terrestres éducatives sont déterminés mais peuvent évoluer chaque année selon la classe. Une fois le périmètre fixé, les enfants décideront les actions prévues dans l'aire éducative au 2ème ou 3ème trimestre de l'année.

Les aires éducatives, terrestres et marines, souhaitent faire représenter la voix des enfants dans un parlement de l'eau et de la biodiversité qui sera rattaché au CEB.

Suite à une interrogation de Mme Ardon sur la prise de conscience des parents, il lui est répondu que les parents sont parties prenantes pour les sorties de terrain et qu'ils assistent aux présentations des projets à l'école. C'est la classe qui décide de son site et des actions à porter sur site. Les réserves naturelles interviennent seulement comme soutien et doivent laisser libres les enfants de décider dans leur conseil. Les enfants prennent conscience de leur responsabilité et ils en sont fiers.

M. Nicolas ROUYER (OFB) remercie les deux réserves pour ces actions et souligne que ce dispositif est un vrai succès. Il précise qu'il y a au total 7 aires éducatives labellisées et 5 en cours de labellisation à La Réunion (ex. Sainte Marie et Petite Ile).

La DEAL, le rectorat et l'OFB vont porter ensemble la gouvernance des aires éducatives.

Les experts et gestionnaires font confiance à une classe d'enfants pour gérer un espace naturel. Il existe même des groupes régionaux des aires éducatives.

Nouvellement recrutée, Mme Manon MAUVAIS (OFB) sera en charge du suivi des aires éducatives.

Le CEB a pu avoir en avant-première la projection d'un film dédié à la nature qui sera projeté lors du Festival nature organisé par la réserve naturelle de l'Etang de Saint Paul et planifié dans 2 semaines.

9 – DIAPORAMA BIODIVERSITE

Mme Isabelle BRACCO (DEAL) présente les 17 diapositives transmises pour cette plénière.

Ces diapositives portent notamment sur les actions suivantes :

- la suppression des espèces de flore interdites à l'entrée du territoire,
- la sauvegarde des geckos endémiques prélevés,
- la sauvegarde des espèces en voie d'extinction (44 espèces endémiques en danger),
- l'évolution de l'implantation de la perruche à collier,
- la pêche de l'anguille à la tête,
- la brigade d'écogarde de la rivière Saint-Etienne...

M. Maugard regrette l'absence de coordination dans certaines de ces actions, notamment car la Fédération de pêche aurait pu participer ou être consultée.

M. Hubert atteste que la coordination de nos actions constitue un axe de progrès.

M. Jérôme Lafon (DMSOI) précise que les arrêtés vont être pris pour favoriser la pêche de l'anguille à la tête en aval de la limite de salure des eaux pour une recherche de cohérence des actions en amont et en aval de cette limite.

10 – PROCHAINES SÉANCES

La prochaine commission finance aura lieu le 9 décembre en salle T. Cadet, site de la Providence.

Le prochain bureau du CEB aura lieu le 27 janvier 2022 à 14h en salle T. Cadet, site de la Providence.

La prochaine séance plénière du CEB aura lieu le **24 février 2022 à 9h au TCO** ;

Annexe : liste de présence

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Gilles HUBERT (CD)	Monsieur Jacquet HOARAU (CASUD)
Madame Bernadette ARDON (SREPEN)	Madame Régine PAM (Préfecture)
Madame Amandine RAMAYE (CR)	Madame Magali DUVAL (IFREMER)
Madame Camille CLAIN (CD)	Madame Véronique BASSONVILLE (Le Port)
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	Monsieur Rémi BELON (personnalité qualifiée)
Madame Karine POTHIN (RNMR)	
Monsieur Pascal HOARAU (RNNESP)	Monsieur Pascal AUGIER (DAAF)
Monsieur Roland TROADEC (Personnalité qualifiée)	Madame Véronique BASSONVILLE (La Possession)
Monsieur Jean-Paul MAUGARD (FDAAPPMA)	Monsieur Axel HOAREAU (CCEE)
Madame Ramata TOURE (CINOR)	Monsieur Sébastien DERVIN (NOI)
Monsieur Willy BOYER (Bras Panon)	Monsieur Paul FERRAND (Parc national)
Monsieur Frédo FERRERE (Les Avirons)	
Monsieur Bruno ROBERT (Saint Benoît)	
Madame Anne-Sophie RITTER (VEOLIA)	
Monsieur Emmanuel AUBOURG (EDF)	
Madame Juliana BAUDRON (Fédération de Chasse)	
Madame Juliette MASSON (Chambre d'agriculture)	
Monsieur Bernard ROBERT (CCIR)	
Monsieur Florent INGRASSIA (ONF)	
Monsieur Jérôme LAFON (DMSOI)	
Monsieur Nicolas ROUYER (OFB)	
Madame Marie LACOSTE (CBNM)	
Monsieur Philippe GRAMMONT (DEAL)	

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Claude CLERGUE (Ecologie réunion)	
Monsieur Nicolas HIBON (CRPMEM)	
Monsieur Jean-Lambert JOIN (pers. qualifiée)	
Monsieur Bertrand AUNAY (BRGM)	
Monsieur Olivier BIELEN (Conservatoire du littoral)	
Madame Hélène THEBAULT (ARS)	
Madame Sonia RIBES (personnalité qualifiée)	

Invités	
Monsieur Gilbert SAM YIN YANG (Office de l'eau)	Monsieur Gilbert ROSSOLIN (Chambre Agriculture)
Monsieur Faical BADAT (Office de l'eau)	Madame Sarah BATAILLE (CD)
Monsieur Eric MAHE (CR)	Monsieur Nicolas PAYET (CD)
Monsieur Emmanuel BRAUN (DEAL)	Monsieur Armand METRO (FDPAAPPMA)
Monsieur Giovanni PAYET (RNNESP)	Madame Vayana DOMINIQUE (TCO)
Monsieur Matthieu MENOUE (DEAL)	Monsieur Stéphane BABONNEAU (CIVIS)
Monsieur Jean-Yves PESEUX (DEAL)	Monsieur Jérôme BENOIT (ARS)
Madame Stéphanie REHAULT (DEAL)	Monsieur Grégoire de SAINT-ROMAIN (DEAL)
Madame Aurélie CHANE-YOOK (OFB-DTOI)	Madame Manon MAUVAIS (OFB-DTOI)
Monsieur Kalyan LECLERC (SEOR)	